

ABONNEMENT

| Saumur | |
|----------------------|--------|
| Un an | 25 fr. |
| Six mois | 13 |
| Trois mois | 7 |
| Poste | |
| Un an | 30 fr. |
| Six mois | 16 |
| Trois mois | 8 |

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

| | |
|------------------------------|----|
| Annonces, la ligne | 20 |
| Réclames, — | 30 |
| Faits divers, — | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 24 MARS

LES SÉMINARISTES A LA CASERNE

Si l'exécution de la loi militaire de juillet 1889 tarde trop au gré de MM. Lockroy et Camille Raspail, l'Église de France, de son côté, voit approcher l'heure inéluctable avec une profonde appréhension. Elle sent qu'il n'y a plus d'illusion à nourrir. Lorsque la présente année sera sur son déclin, quelques centaines de novices et de clercs auront échangé la robe contre la capote du soldat, pour la grande joie d'une démocratie niveleuse. Les opérations du tirage au sort sont terminées, et dans quelques semaines, quand fonctionneront les conseils de révision, la classe de 1889 assistera au premier acte de la période égalitaire.

Ecclesiastiques, religieux, congréganistes, jusqu'ici préservés de cette exhibition par les dispenses que leur accordaient les lois antérieures, déposeront dans le tas, sous l'œil ironique des gendarmes, leurs habits, comme les camarades, et se montreront tels que Dieu les a faits, sans autre appareil, aux divers jurys siégeant sur toute la surface de la République. Ce sera la première étape de leur vie nouvelle, un avant-goût de la promiscuité de la chambrée.

Seront-ils au nombre de quelques centaines, arrachés ainsi aux séminaires, aux cloîtres, à l'enseignement ? Dépasseront-ils un millier, à l'appoint minuscule dans des cadres formidables de plusieurs millions d'hommes ?

Paris peut fournir les éléments d'une évaluation approximative. Il compte cinq grands établissements visés surtout par la loi. Ce sont les séminaires de Saint-Sulpice, des Missions étrangères, rue du Bac ; des Lazaristes, rue de Sévres ; des Pères du Saint-Esprit, rue Lhomond ; la maison-mère des Frères des Écoles chrétiennes, rue Oudinot.

Ces bons frères, qui excitèrent l'admiration de Paris pendant le siège, en faisant héroïquement leur service de brancardiers, sont au nombre de 12,000 ; 40,000 en France, 2,000 à l'étranger. Ils offrent donc à la conscription une prise considérable :

« Trois cents, trois cent cinquante, nous dit le T. H. frère Joseph, supérieur général, homme distingué qui était naguère membre du Conseil supérieur de l'instruction publique.

« C'est la destruction de l'enseignement libre — ajoute-t-il avec tristesse. Comment remplir ces vides énormes ? Nos novices sont soumis à trois ans de service actif ; à un an, s'ils s'engagent à servir pendant dix années dans les écoles françaises d'Orient. Je me demande comment nous en sortirons. Je passe ma vie à répondre aux offres d'écoles qu'on me fait journellement : « Je n'ai pas de sujets. »

Au séminaire voisin des Missions étrangères, rue du Bac, le supérieur, M. Delpech, nous dit :

« Notre société se compose de 800 à 840 missionnaires employés à évangéliser l'Extrême-Orient. La loi nouvelle va nous enlever une trentaine de novices. »

Rue de Sévres, à la Congrégation des prêtres de la Mission (Lazaristes).

Elle couvre le monde entier de ses deux rameaux : les Pères, qui sont au nombre de 2,400, et les Filles de la Charité, 22,000. On les trouve sur tous les points du globe : à Pékin, à Constantinople, à Thessalonique, en Abyssinie, à Rio-de-Janeiro, à Buenos-Ayres, à Mexico...

Les Lazaristes ont deux séminaires, deux noviciats : à Paris, rue de Sévres, et à Dax (Landes), auprès du berceau de saint Vincent de Paul, leur fondateur.

Une quarantaine de leurs jeunes gens sont atteints par la loi.

Même chiffre à peu près chez les PP. du Saint-Esprit, qui sont à l'est et au centre de l'Afrique, à Zanzibar et au Congo, dans la Guyane, à la Guadeloupe et à la Martinique.

Vingt-cinq à trente dans les deux séminaires d'Issy et de Saint-Sulpice.

Voilà pour Paris seulement, lorsque l'Allemagne, dans sa dernière loi de recrutement, a concédé au clergé catholique des privilèges comme on n'en voit dans aucun autre Etat militaire de l'Europe.

Vous arriverez au chiffre de 6 ou 700, en supputant à vue d'œil la conscription dans les 80 grands séminaires de France, et en tenant compte des grands centres catholiques de Cambrai, Lille et Lyon, féconds en prêtres. C'est aux missions africaines de Lyon qu'appartient le R. P. Dorgère, en ce moment prisonnier du terrible roi de Dahomey.

La pensée de tous ces chefs d'ordres, hommes éminents, se résume en ces mots que l'un d'eux, saint vieillard, nous disait :

« Le parfum de haute perfection, apanage du prêtre, risque fort de s'évaporer pendant une année de caserne, et connaissez-vous rien de fâcheux comme un air cavalier et hardi chez un ecclésiastique ? Nous avons donc quelque sujet d'appréhender des modifications regrettables dans les manières de ceux qui nous reviendront de ces milieux bizarres, avouez-le, pour l'éclosion de théologiens »

(Figaro.) AUGUSTE MARCADE.

LA CONFÉRENCE DE BERLIN

Le ministre des affaires étrangères a communiqué hier matin aux journaux une note rédigée par les délégués français à la conférence ouvrière de Berlin. Voici le texte de cette note :

« Contrairement aux bruits propagés par quelques journaux, les membres de la délégation française à la conférence de Berlin déclarent :

1° Que leur entente, telle qu'elle a été établie, dès le début, par leurs instructions communes, est entière ;

2° Que l'absence de M. Delahaye aux fêtes officielles a eu pour cause unique un deuil de famille et que son excuse a été présentée par l'ambassadeur de France.

» Berlin, 21 mars 1890.

» Signé : JULES SIMON, TOLAIN, DELAHAYE, BURDEAU et LINDER. »

Le nouveau chancelier de l'empire d'Allemagne, le général de Caprivi, est célibataire. Il ressemble étonnamment à M. de Bismarck, avec lequel on le confondait souvent quand il habitait Berlin.

INFORMATIONS

La Chambre a terminé la vérification des pouvoirs.

Il est pourtant encore trois élections qu'elle a décidé de soumettre à l'enquête et sur lesquelles elle ne statuera en dernier ressort que plus tard. Ces élections sont celles de MM. Vacher (Corrèze), Ménard-Dorian (Hérault) et Picot (Vosges).

Si nous récapitulons les travaux élaborés, nous trouvons que la Chambre a invalidé vingt-cinq élections. Il en est une, toutefois, qui a été annulée dans des conditions toutes particulières : celle de M. Ternisien, lequel vit proclamer régulièrement élu en son lieu et place, comme député de Cochinchine, son concurrent, également républicain, M. Le Myre de Villers.

Restent donc vingt-quatre autres élections purement et simplement invalidées, lesquelles se décomposent ainsi :

Treize élections de députés conservateurs, à savoir : celles de MM. Morin-Latour (Ardèche), comte Mutedo (Corse), Thirion-Montauban et Meilhodon (Dordogne), Froin (Gironde), Neyrand (Loire), Loreau (Loiret), du Mesnildot (Manche), Etcheverry (Basses-Pyrénées), Arnault (Tarn-et-Garonne), Sabouraud (Vendée), Dupuytren (Vienne), et Garnier (Yonne).

Neuf élections de députés boulangistes, à savoir : celles de MM. Delahaye (Indre-et-Loire), Dillon (Morbihan), Naquet, Paulin Méry, Goussot, Revest, Laur, de Belleval (Seine), et Léouzon-Leduc (Haute-Vienne).

Deux élections de députés républicains : celles de MM. Bischoffsheim (Alpes-Maritimes) et Calvinhal (Haute-Garonne). Des républicains invalidés, cela se voit rarement. Il faut croire qu'il y avait contre eux des griefs bien graves.

LE TRAITÉ FRANCO-TURC

Le président de la chambre de commerce Marseille, un membre de la chambre et M. Roux, député de Marseille, ont été reçus par MM. de Freycinet, Rouvier et Jules Roche. Ils ont entretenu les ministres de la situation faite au commerce marseillais par l'état d'indécision au sujet du régime douanier entre la France et la Turquie.

MM. de Freycinet, Rouvier et Jules Roche ont, dit une note officieuse, fait le meilleur accueil aux représentants du commerce de Marseille et les ont assurés de toute la sollicitude du gouvernement pour les intérêts généraux du commerce français.

Un journal républicain fait l'observation que voici :

« Par suite de la nomination de M. Ribot aux affaires étrangères, les honneurs du palais du quai d'Orsay seront faits pour la seconde fois,

depuis la troisième République, par une Américaine. M^{me} Ribot est, en effet, née à Chicago ; M^{me} Waddington, qui a également résidé au quai d'Orsay, est née à New-York.

» Qui sait ? Une troisième Américaine sera peut-être un jour appelée à faire les honneurs du ministère des affaires étrangères : M^{me} Clémenceau, en effet, est née dans le Connecticut. »

LE DUC D'ORLÉANS A CLAIRVAUX

S. A. R. le prince de Joinville est arrivé vendredi, à deux heures, d'Arc-en-Barrois ; il s'est rendu immédiatement à la maison centrale pour embrasser le duc d'Orléans, avec lequel il est resté jusqu'à quatre heures.

Le prisonnier a reçu également la visite du duc de Luynes, du colonel de Parseval et du général de Charette. Le général de Charette était déjà venu voir le duc d'Orléans, et il a pu le revoir encore une fois avant son départ.

Parmi les personnes qui sont venues à Clairvaux, nous devons signaler M. le général de Geslin, ancien gouverneur de Paris, qui a prié M. le duc de Luynes de transmettre au prince le témoignage de ses sympathies.

LES RESSORTISSANTS ALSACIENS-LORRAINS

L'Estafette a reçu la dépêche suivante de Strasbourg :

« Le gouvernement fait élaborer par les soins des directions d'arrondissement, des listes portant les noms et adresses, en France, des Alsaciens Lorrains qui ont quitté leur pays d'origine pour se soustraire à l'obligation de servir dans les rangs de l'armée allemande et qui sont engagés en France.

» Aussitôt rédigées, ces listes seront envoyées à la chancellerie de Berlin, laquelle les transmettra à l'ambassade allemande à Paris. Celle-ci notifiera ensuite individuellement à chaque Alsacien-Lorrain, émigré en France, qu'il a à réintégrer la nationalité allemande, qui est la sienne, en vertu du traité de Francfort. Un délai lui sera accordé ; lequel expiré, l'article 22 de la loi du 1^{er} juin 1871 lui sera appliqué. Cet article dépouille l'intéressé de la nationalité allemande.

» Entre parenthèse, le gouvernement se plaint de ce que la France considère comme ses ressortissants tous les jeunes Alsaciens-Lorrains annexés qui ont quitté leur pays pour s'engager dans l'armée française : il estime que le fait d'avoir rempli leurs devoirs militaires en France ne leur fait pas perdre la nationalité allemande, et qu'en substituant la nationalité française à l'autre, la France interprète le traité de Francfort d'une façon incorrecte et dommageable pour l'Allemagne. »

VOYAGE DE M. CARNOT

Le tracé des voyages que doit accomplir cette année le Président de la République a été définitivement arrêté ces jours derniers, à part quelques détails complémentaires.

M. Carnot a renoncé à l'idée de visiter dans un même voyage Montpellier, le littoral méditerranéen et l'Algérie.

Le voyage en Algérie, dont le principe est

maintenant admis, sera accompli au cours de l'année prochaine.

On a dû calculer, en effet, que le voyage dans la colonie algérienne entraînerait une absence d'un mois, à laquelle le Président ne veut pas s'astreindre en ce moment.

Dans un voyage ultérieur, le Président se rendra, les 23 et 24 mai, à Montpellier où il présidera aux fêtes données dans cette ville pour la célébration du sixième centenaire de l'Université.

Le 26 du même mois, M. Carnot se rendra à Besançon, où il assistera à la fête fédérative de gymnastique et de tir.

Pour le moment, le voyage que va accomplir le Président de la République, et qui aura lieu vers le milieu du mois d'avril, à une date qui n'est pas encore précisément fixée, sera borné au littoral de la Méditerranée et à la Corse.

Le Président visitera notamment Avignon, Marseille, Toulon et probablement Nice. Il s'arrêtera également dans les villes d'Arles, la Ciotat, la Seyne, et se rendra aux îles d'Hyères.

M. Carnot s'embarquera ensuite pour la Corse, et il sera, durant la traversée, escorté par l'escadre de la Méditerranée. Il visitera, dans l'île, Ajaccio et Bastia.

Le bruit court que M. Rouvier, ministre des finances, se prépare à faire d'importantes modifications au projet de loi de finances pour 1891 qu'il a exposé il y a quelques jours.

Ces modifications ont été discutées entre MM. de Freycinet, Constans et Rouvier.

LE PARI MUTUEL

Le gouvernement s'occupe de la question du pari aux courses, soulevée par M. Mermeix.

Un très grand nombre de députés sont allés trouver M. Constans afin de l'engager à ne pas prendre de mesure extrême en ce qui concerne cette question.

Les députés de Paris estiment notamment que la suppression des agences aurait une influence déplorable sur le résultat des élections municipales de Paris.

Alors le ministre a élaboré un projet. Il ne supprimera point, paraît-il, les agences répandues dans Paris, mais établira leur réglementation. En résumé, les bureaux seront obligés : 1° de relever une agence centrale établie aux champs de courses ; 2° de fournir un cautionnement ; 3° d'affecter à leur agence un local spécial ; 4° d'établir une comptabilité commerciale absolument régulière et soumise à l'examen des agents des champs de courses.

UNE MANIFESTATION

Les ouvriers mégissiers de Paris devaient, samedi, se rendre en corps à l'Hôtel de Ville

d'abord, puis au Palais-Bourbon. Il s'agissait d'une manifestation pacifique.

Cette démarche n'avait d'ailleurs rien d'imprévu. Depuis qu'un arrêté a interdit l'entrée en France des moutons vivants, en raison de la fièvre aphteuse, une crise sévit sur les industries qui, directement ou indirectement, vivent du mouton. Il avait été convenu, dans une réunion tenue il y a un mois environ, à la Bourse du Travail, par les ouvriers des corporations intéressées, que si le 15 mars ils n'avaient pas obtenu le retrait de l'interdiction, ils iraient à la Chambre réclamer l'appui des députés.

Ils insisteraient sur le dommage causé à la corporation qui, dans les seuls mois de janvier, février et mars, a perdu 225,000 fr. environ.

Les députés se faisaient fort d'établir, par des chiffres, que le consommateur ne trouve aucun avantage à l'entrée des moutons abattus et demandèrent, au nom des manifestants, à MM. Lockroy, Méline, Viette, d'intervenir auprès de M. Develle, ministre de l'agriculture, pour qu'il retire l'arrêté du 20 novembre 1889.

La manifestation annoncée a eu lieu sans donner lieu à aucun désordre, et nous devons tout d'abord féliciter de ce calme les ouvriers qui y ont pris part. Contrairement à leur désir, il ne leur a pas été permis de défiler en masse organisée. Sur l'initiation itérative de la police, ils se sont dispersés et se sont rendus en groupes distants et d'importance variable à l'Hôtel de Ville. On évalue à huit cents environ le nombre des manifestants. A la tête d'un de leurs groupes figurait M. Paulard, conseiller municipal.

A l'Hôtel de Ville, ils ont exposé leurs revendications. M. Darlot leur a promis que le Conseil ferait tous ses efforts pour apporter une amélioration à cet état de choses.

Les ouvriers se sont dirigés alors par les quais vers le Palais-Bourbon. De nouveau, on a exigé qu'ils se formassent en groupes. Ils sont arrivés devant le Palais-Bourbon, ont stationné par groupes, maintenus par les gardiens de la paix, pendant que leurs députés, au nombre de douze, pénétraient dans l'enceinte du Palais-Bourbon.

Les douze députés ont été reçus dans la salle des gardes par MM. Méline, Viette et Lockroy, présidents des groupes agricoles et industriels. M. Bizouart-Bert, député de la Côte-d'Or, qui est directeur d'une mégisserie, et M. le docteur Després, député de Paris, assistaient à l'entrevue. Les députés ont renouvelé les protestations que deux de leurs venaient de faire entendre à l'Hôtel de Ville. Ils ont fait notamment remarquer qu'avant l'interdiction, on tuait, chaque semaine, 25,000 moutons étrangers ; chaque peau donnait lieu à une main-d'œuvre de 5 francs ; c'est donc une perte de 125,000 francs de travail par semaine,

En conséquence, ils ont demandé la levée de l'interdiction.

Les députés ont répondu que l'on ne pouvait admettre en France les moutons étrangers, tant que la maladie dont ils sont atteints continuerait à sévir.

M. Paulard a prétendu que la fièvre aphteuse n'existait pas en réalité, ce qu'a contesté M. Méline.

M. Viette a fait alors observer que, pour la même cause, on pourrait parfaitement interdire l'entrée en France des viandes étrangères abattues qui se fait librement en ce moment. On serait alors forcé d'abattre, pour l'alimentation, des moutons français, ce qui rendrait à la mégisserie l'élément de travail qui lui fait défaut actuellement.

Il a été décidé, en terminant, que les députés déposeraient lundi sur le bureau de la Chambre un projet de loi dans lequel les députés signataires, MM. Lockroy, Viette, Bizouart-Bert, Després et Méline, signaleraient la situation déplorable des industries « du mouton » et demanderaient, au cas où il ne serait pas possible d'ouvrir la frontière ou de faire venir les moutons en wagons plombés ouverts à Paris et vendus les jours où il n'y aurait pas de marché, qu'on vote le projet de loi demandant, comme l'a proposé M. Viette, que les mesures prises pour la peste bovine soient appliquées, chaque fois que la frontière sera fermée, aussi bien à la chair qu'aux issues et aux débris de l'animal sur pied.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 23 mars 1890.

La démission de M. de Bismarck a produit un certain trouble sur notre marché. Le 3 0/0, à 87.62, perd 27 centimes en tenant compte du coupon détaché ; le 4 1/2 0/0 est relativement ferme à 103.75.

On cote le Crédit Foncier à 4,314.25. L'agitation du marché ne s'est pas communiquée aux obligations qui conservent une grande fermeté.

La Banque de Paris, soutenue par son prochain coupon, se traite à 6,788.75. La baisse a laissé la Banque Nationale du Brésil presque indemne à 603.75.

La Société Générale s'inscrit à 478.75 ; elle rapporte exactement 5.40 0/0, le dividende étant de 12.50 net. La Banque d'Escompte fait 317. La Société de Dépôts et Comptes courants, coupon de 7.50 à détacher le 1^{er} mai, cote 602.50.

La Banque des Pays-Autrichiens est ferme à 493.75. Les actionnaires dans l'assemblée du 31 mars auront à se prononcer sur la fixation à 35 fr. du dividende de 1889.

Les rentes Portugaises ont opposé une vive résistance à la baisse. Le 3 0/0 reste demandé à 63.20 ; le 4 1/2 0/0 s'arrête à 493.

L'emprunt Serbe pour lequel le Crédit Lyonnais ouvre une souscription publique le 25 courant a pour objet de fournir au gouvernement serbe les ressources nécessaires au paiement de l'indemnité accordée aux concessionnaires des Chemins de fer de l'Etat, de pourvoir à diverses dépenses qui doivent rendre l'exploitation de ces chemins plus productive,

enfin de rembourser la dette flottante. L'obligation offerte à 446.25 constitue un rendement à 6 0/0 présentant de sérieuses garanties.

Les statuts des Compagnies françaises d'assurances sur la vie ont renfermé leurs emplois de fonds dans le cercle des valeurs garanties par l'Etat ou les villes, rentes, obligations de chemins de fer, créances hypothécaires, etc. Au 31 décembre 1888, leur actif atteignait presque 1,200 millions en dehors du capital social restant à appeler. Les anciennes Compagnies, Générale, Union, Nationale, Phénix, possédaient à elles seules 900 millions en valeurs de cet ordre. Ailleurs cette sécurité n'existe pas pour les assurés. Aux Etats-Unis, par exemple, les Compagnies possèdent bien 40 0/0 environ de leur actif en immeubles et créances hypothécaires, mais elles ont très peu de fonds d'Etat ; leur portefeuille contient même des valeurs de spéculation, des actions de banques, de chemins de fer non garantis par l'Etat, etc., c'est-à-dire la porte ouverte aux aléas et aux fluctuations du marché.

Or il s'agit du fonds même de la réserve où se puiseront les capitaux assurés. Ce sont les Compagnies françaises et parmi elle les plus anciennes qui ont constitué ce fonds avec le plus de solidité ; ce sont elles par conséquent qui présentent le plus de garanties pour les familles et pour ceux qui sont tenus de veiller à leur avenir.

L'Alpine que la mauvaise tenue des marchés allemands avait un peu affecté se redresse à 203.75.

En banque, on s'est beaucoup occupé des valeurs minières et notamment des Pierrières de Ceylan. On s'accorde à reconnaître que cette entreprise est appelée à un bel avenir. Les actions de la Compagnie des Mines de Cuivre et Sulfures de Pignerol ont des transactions actives à 27.50.

Les obligations de Porto-Rico sont fermes à 285. Ces titres viennent d'être admis aux négociations de la Bourse de Lyon.

L'obligation des Chemins Economiques finit à 396.50.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — Le bilan de la Commercial Bank vient d'être publié à Pesth. Les bénéfices nets sont de 4,430,000 florins en augmentation de 409,000 florins sur 1888.

Outre la réserve maximum de 2 millions de florins qui a été complétée, il a été porté 450 mille florins à une réserve extraordinaire.

Le dividende a été fixé à 55 florins ou 115 francs représentant, sur le cours actuel de l'action cotée 850 florins, un placement à 6 1/2 0/0.

NOUVELLES MILITAIRES

LES PROMOTIONS DANS LA CAVALERIE

Il est à peu près certain que le décret de promotion dans cette arme suivra de près celui de l'infanterie que nous avons annoncé comme devant être très prochain.

Cette promotion n'aura pas d'ailleurs une très grande importance.

Tout au plus si elle comprendra 4 à 5 chefs d'escadron ou majors, 6 à 7 capitaines et une douzaine de lieutenants, à moins qu'il ne se produise d'ici là de nouvelles vacances imprévues par décès, retraites, non activité ou démissions.

deux hommes sautaient à terre.

La jeune fille, se voyant sauvée, étend les bras... mais un nuage passe devant ses yeux... ses genoux se dérobent... elle glisse inanimée sur le sol.

Pendant ce temps, le maire s'écriait :

— Par exemple ! c'est Mlle Darnétal...

Vite, il s'empresse autour d'elle.

Le gendarme court au talus, descend une partie de la pente en s'accrochant aux touffes de genêts ; mais il a beau interroger l'horizon, sonder des yeux les profondeurs, il ne découvre aucune trace de l'homme qu'il a vu disparaître. Alors, il pense avec raison qu'il vaut mieux s'enquérir près de la jeune fille que chercher dès l'abord une piste avec si peu de chance de succès.

Il remonta, non sans quelque difficulté, et trouva Séverine encore sans connaissance.

Son compagnon, ayant découvert de l'eau dans le voisinage, rafraichissait la figure et les mains de la pauvre enfant.

Enfin, celle-ci ouvre les yeux... un frisson l'agite... son regard s'arrêtant sur ses sauveteurs, le souvenir lui revient, elle leur tend ses mains tremblantes... son visage exprime une gratitude infinie... mais, tout aussitôt, elle éclate

LA MARJOLAINE

Par A. DESHAYES-DUBUISSON

Déjà l'haleine du misérable frôle sa bouche... elle se sent perdue... une angoisse horrible traverse le cœur de la pauvre enfant qui l'exhale en un cri suprême :

— Sulpice ! Sulpice... Mon Dieu !

Un ricanement affreux lui répond.

Alors, exaspérée, d'un mouvement rapide de la main restée libre, avec la baguette de noisetier qu'elle n'avait pas abandonnée, elle cingle d'un coup vigoureux la figure de Roche, au risque de s'aveugler elle-même.

La douleur fait une seconde lâcher prise à ce Jernier, c'est assez : Séverine bondit en arrière... puis, d'un élan désespéré, furieux, se lançant sur son lâche adversaire avant qu'il fût revenu de sa surprise, elle le pousse avec violence vers le ravin au bord duquel ils se trouvaient.

Roche, perdant l'équilibre, roule sur la pente... alors, s'élançant sur la route, la jeune fille court à perdre haleine...

Son chapeau pend sur ses épaules, retenu par les brides ; ses cheveux flottent au vent.

Servie par l'extrême souplesse de ses nerfs, elle vole, affolée par la terreur...

Cependant, le mécanicien, s'accrochant dans la descente à une forte racine, fut bientôt sur les pieds.

La figure et les mains déchirées par les ronces et les pointes rocheuses, l'œil flamboyant de rage, il est hideux à voir !

Il remonte en un clin d'œil et regarde sur la route...

Au loin, dans un léger nuage de poussière irisée, il aperçoit la jeune fille fuyant avec la légèreté d'une biche aux abois... Alors, le misérable, poussant un véritable rugissement de fauve, s'élançait à sa poursuite.

La malheureuse enfant a entendu...

Sa course devient vertigineuse : elle rase à peine la terre... mais lui aussi est jeune, robuste ; de plus, exercé au pas gymnastique.

Il gagne du terrain...

Séverine ne regarde pas en arrière, elle court, court...

La respiration commence à lui manquer, un arrêt s'impose... mais, derrière elle, les pas cadencés, rapides, s'accroissent... Folle de

terreur, Séverine fait un dernier effort, appelle à son aide toute la vigueur résistante de ses nerfs, vain espoir : le bruit approche... La malheureuse sent le sang tourbillonner dans son cerveau... c'en est fait : encore quelques secondes, et...

Soudain un claquement de fouet se fait entendre, une voiture apparaît au haut de la côte, mais loin, loin...

Par un effort surhumain, la jeune fille s'élançait, les bras en avant, avec des cris et des sanglots dans la voix...

L'homme court toujours, il approche...

Mais de la voiture on a remarqué cette scène étrange... Bientôt, le vigoureux cheval, lancé à grande vitesse, descend la côte comme un ouragan. Deux personnes se trouvaient dans le cabriolet : le maire d'Aubusson et un gendarme pris en chemin.

A la vue des buffleteries, Roche, maintenant à dix pas de Séverine, s'arrête... il voit que dans un instant la voiture les aura rejoints ; alors, avec le cri du jaguar forcé d'abandonner sa proie, il se jette de côté et descend les pentes au pas de course, aux risques de se rompre le cou... puis, il disparaît sous bois.

Au même moment, la voiture s'arrêtait et les

RUSSES ET FRANÇAIS

Un déjeuner a été offert jeudi, à midi, à bord du *Formidable*, en rade de Villefranche, au grand-duc Nicolas de Russie, par l'amiral Bergasse Dupetit-Thouars.

Les honneurs militaires ont été rendus, à son arrivée, au grand-duc accompagné de ses officiers.

Un nombre des convives se trouvaient l'amiral O'Neill, le préfet, le général de Novion, gouverneur militaire, le général Des Garets, les maires de Nice et de Villefranche.

Après le dessert, le grand-duc Nicolas a porté un toast à la vaillante marine française.

L'amiral Dupetit-Thouars lui a répondu :

« Je suis heureux de saluer le vaillant soldat de Plewna. Je bois au souverain de toutes les Russies et à son oncle illustre. »

Après le déjeuner, les troupes du bord ont défilé devant les invités.

LE GÉNÉRAL SAUSSIER

Au Conseil des ministres, tenu à l'Elysée, M. de Freycinet a fait signer un décret maintenant le général Saussier, gouverneur militaire de Paris, dans ses fonctions, pour une nouvelle période de trois ans.

M. Millerand, député de la Seine, doit entretenir M. de Freycinet des traitements infligés aux soldats dans les compagnies de discipline, et demander leur suppression.

Cette démarche est motivée par l'apparition d'un nouveau roman militaire de M. Georges Darien : *Biribi*.

Le ministre de la guerre avait demandé un rapport d'ensemble sur les divers essais de lancement de ponts mobiles qui ont été tentés l'année dernière.

Ce travail, qui vient d'être soumis à M. de Freycinet, résume les expériences faites avec les nouveaux systèmes et démontre que nos troupes de chemins de fer peuvent construire les ponts de chemins de fer à raison de un mètre l'heure et les ponts de route à raison de dix ou quinze mètres l'heure.

Il en résulte qu'avec le nouveau matériel de ponts mobilisables, nous pourrions établir nos passages stratégiques dix fois plus rapidement que les Allemands, qui ont encore le système de construction en usage il y a vingt ans.

LA POUVRE SANS FUMÉE

Les 15^e, 16^e, 1^{er} et 2^e corps d'armée, ainsi que les bataillons alpins et vosgiens, feront les grandes manœuvres de 1890 avec des munitions contenant de la poudre sans fumée.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Hier, à la grand-messe de 10 heures, a eu lieu l'installation de M. Baudriller, curé de Saint-Pierre, par M^{sr} Chesneau, grand vicaire, délégué par M^{sr} l'Evêque d'Angers;

Et le soir, à vêpres, celle de M. Nomballais, curé de Nantilly, par M. l'abbé Béchet, supérieur de l'Institution Saint-Louis.

Nous reviendrons demain sur cette double cérémonie.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Paul-Louis-Raoul-René Rebuffat, attaché à l'inspection des chemins de fer de l'Etat, de Saumur, et Louise-Jeanne-Hélène Jacob, sans profession, de Paris.

Claude-Maurice Tabaraud, docteur-médecin, d'Allonnes, et Berthe-Adèle-Clémence Nanceux, sans profession, de Saumur.

Isidore-Georges Sthamar, journalier, et Éléonore-Constance Massé, chapeletière, tous deux de Saumur.

Amédée Baugé, voyageur de commerce, d'Angers, et Marie-Louise-Aimée Boureau, professeur, de Saumur.

Louis Hubault, cultivateur, de Distré, et Marie-Sallant, couturière, de Saumur.

Depuis longtemps on n'avait pas défendu aux pigeons de circuler et de picorer librement à droite et à gauche.

Le ministre de l'intérieur vient de faire ordonner qu'on les tinte enfermés pendant deux mois pour éviter des dégâts assez considérables sur les récoltes ou les semis.

THÉÂTRE DE SAUMUR

Mercredi aura lieu la dernière représentation de la saison théâtrale à Saumur. Elle se composera d'une opérette, *Le Droit du Seigneur*, qui n'a jamais été jouée sur notre scène. Nous y entendrons encore M^{me} Gréteaux, la charmante dugazon qui a eu tant de succès, ainsi que M. Letellier, l'inimitable comique. Tout le monde voudra aller applaudir une dernière fois ces sympathiques artistes et les remercier ainsi des délicieux moments qu'ils nous ont fait passer durant la saison théâtrale qui vient de s'écouler et de laquelle on gardera un bon souvenir.

CONCERT DE L'HARMONIE

Le concert donné hier soir au théâtre par l'Harmonie Saumuroise a pleinement réussi. Toutes les places ont été envahies dès huit heures, et bon nombre de retardataires ont été obligés de rester debout, d'autres s'en sont retournés.

Les artistes-amateurs, tous en verve, ont été

acclamés avec enthousiasme, et MM. Goubault, Laffage, ainsi que les jeunes artistes qui composaient les quatuor, ont obtenu le succès habituel.

On a surtout écouté avec grand plaisir les différents morceaux joués par l'Harmonie. Enfin, ça été un succès sur toute la ligne, qui engagera les organisateurs à donner bientôt une semblable soirée.

INCENDIE A GENNES. — Un incendie a eu lieu au bois dit les Buttards, appartenant à M^{me} Jourdan. Vingt-cinq ares de taillis ont été brûlés. Perté, 4,000 fr. environ.

ANGERS. — Samedi soir, vers 4 heures, le nommé Germain Jeannot, âgé de 45 ans, père de cinq enfants, a été tué à l'usine, Rondeau, par un éclat de bois lancé par une scie circulaire.

L'artère carotide a été coupée.

TRELAZÉ. — M. de Geoffroy, ingénieur à la manufacture de tabac à Paris, est nommé directeur de la manufacture d'allumettes à Trelazé.

M. Gentot, sous-ingénieur à la manufacture de tabac à Toulouse, est nommé sous-inspecteur de la manufacture d'allumettes à Trelazé.

NANTES. — La *Dépêche*, de Lille, annonce que M. Morvand, un des deux directeurs actuels du théâtre de cette ville, vient de prendre la direction du Grand-Théâtre de Nantes. Sa nomination serait aujourd'hui chose faite.

LES TYPES D'ALLUMETTES

L'Officiel a donné naguère la nomenclature des types d'allumettes mis en vente par la Régie, à partir du 1^{er} janvier 1890.

En voici un extrait :

N^o 83. Boîte de 150, demi-presse, à 40 c.

N^o 94. Paquet de 500, demi-presse, à 30 c.

N^o 76. Boîte de 100, presse, à 40 c.

N^o 87. Paquet de 500, presse, à 40 c.

Il paraît que le n^o 76 et le n^o 87 sont des types de choix pour les consommateurs aisés. Comme ils sont exécrables, nous demandons ce que peuvent bien être les types 83 et 94.

Théâtre de Saumur

Direction : M. SUREAU-BELLET

MERCREDI 26 Mars 1890

Clôture de la saison théâtrale et pour les adieux de la troupe

LE DROIT DU SEIGNEUR

Opérette en 3 actes, de MM. Burani et Boucheron, musique de LÉON VASSEUR.

Maire.

Au clair de lune, l'oiseau rentra simplement à Flers, régla son compte, fit sa malle et partit la nuit même.

Depuis, nul n'en entendit parler dans le pays.

Séverine fut appelée à faire sa déposition, ce qui lui parut extrêmement pénible.

L'enquête n'eut aucun résultat, bien entendu.

Les maraudeurs y gagnèrent encore en mauvaise réputation, ce qui les gêna médiocrement... cependant la maréchaussée fut invitée à redoubler de vigilance à leur endroit.

La jeune fille ne confia à personne les détails de la violente secousse qu'elle avait éprouvée, mais elle fut souffrante pendant plusieurs semaines, et son système nerveux, jusqu'alors si ferme, si vigoureux, subit un ébranlement dont elle devait se ressentir toute la vie.

(A suivre.)

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Mardi 25 mars

Feu Toupinel, comédie de M. Bisson, par la troupe ACHARD.

LE CONCOURS DE VIEILLARDS

Nous avons eu les concours de bébés, les concours de beauté, nous allons avoir un concours de vieillards. Ce sera l'un des clous de l'Exposition. Il faudra être âgé d'au moins 70 ans et réaliser comme type une de ces têtes à caractères qu'affectionnait Albert Dürer.

En plus du plaisir des yeux, ces vénérables vieillards seront tous soigneusement interrogés sur les moyens employés par chacun d'eux pour obtenir ainsi la longévité et cette santé. Déjà une centaine de sexagénaires ont été visités et près de soixante sur cent ont fait au comité cette réponse :

« J'emploie très régulièrement le Purgatif Géraudel à la dose d'une demi-tablette tous les jours. Ce purgatif, à base végétale, est agréable au goût, il agit sans coliques et maintient ainsi la liberté des fonctions digestives, base fondamentale de tout état de santé. »

La boîte de 48 Purgatifs Géraudel ne coûte que 4 fr. 50 dans toutes les pharmacies, et M. Géraudel envoie gratis et franco deux tablettes à tous ceux qui lui en font la demande affranchie adressée à Sainte-Ménéhould (Marne).

On trouve le Purgatif Géraudel à Saumur, pharmacies Normandine, Perrein, Pradeau, Closier.

La concurrence ne s'exerce que sur les bons produits. Les Capsules Guyot, si efficaces dans les cas de rhume, catarrhes, bronchites, phtisie, ont été le but de nombreuses imitations. M. Guyot ne peut garantir que les capsules qui portent sa signature imprimée sur chaque capsule blanche.

LILLE (Nord)

Le jour où j'ai eu la bonne fortune de faire usage de vos excellentes *Pilules Gicquel* (1 fr. 50 la boîte), j'ai été sauvé. Je souffrais des vomissements et j'avais toujours des migraines; aujourd'hui je suis complètement guéri.

HIRCH, à Lille.

UNE DAME, excellente musicienne, désire donner des leçons de piano et de chant, chez elle ou dans les familles.

S'adresser au bureau du journal.

Le VIN AROUD au Quina, au Fer et à la Viande, est le médicament le plus énergique pour combattre la chlorose, l'anémie et l'appauvrissement du sang. Il convient aux personnes affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou par l'Influenza, et ses suites. — Toutes pharmacies.

POUR FORTIFIER

Les enfants et les personnes faibles de la poitrine, de l'estomac, ou atteintes de chlorose ou d'anémie, le meilleur et le plus agréable déjeuner est le Racahout des Arabes, aliment nutritif et reconstituant, préparé par Delangrenier, à Paris. — (Se défier des contrefaçons.) Dépôts dans chaque ville.

LE PLUS DÉLICAT des desserts est une tasse de thé de Chine LE DÉLICIEUX

de E. THIBAUT, importateur, Nantes. Son arôme exquis et son goût distingué le mettent bien au-dessus de tous les autres thés connus. Demandez-le chez votre épicière et exigez la marque, une Thière.

INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix: 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien, 102, RUE RICHELIEU, PARIS.

Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

P. ANDRIEUX

CONSERVES DE LÉGUMES DE PREMIÈRE MARQUE

| | |
|---|------|
| Petits pois sup ^{rs} , la boîte p ^r 6 personnes | 0.85 |
| " " " " " 3 " " | 0.45 |
| Haricots verts sup ^{rs} , " 6 " " | 0.90 |
| " " " " " 3 " " | 0.45 |
| Asperges d'Argenteuil, " 5 " " | 1.30 |
| Macédoine, " " " | 1.80 |
| Jardinière, " " " | 1.40 |
| Pointes d'asperges, la demi boîte | 1.20 |
| Fonds d'artichauts, " " " | 2.00 |

Tomates en flacons et en boîte, fruits de Paris.

Remise des droits par 5 kil. en sortie.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

en sanglots convulsifs.

Les deux hommes, silencieux devant cette crise de larmes, se contentent de l'appuyer à un arbre et de la protéger de leur présence.

Profondément émus, ils attendent, pour interroger la jeune fille, qu'elle soit un peu remise de l'affreuse secousse qu'elle vient d'éprouver.

Par un effort courageux, Séverine leur sourit. Bien que son haleine soit courte, brisée, elle essaie de répondre aux questions...

— Attendez, ma chère enfant, prenez le temps de vous remettre, reprend le maire. Quel dommage qu'on n'ait rien à vous faire prendre... la première ferme est derrière la montée.

— Merci, l'eau me ferait plus de bien que n'importe quoi.

— Alors, venez à deux pas, au ruisseau.

Mais, lorsqu'elle voulut se lever, les jambes lui refusèrent tout service.

— Appuyez-vous sur moi; à deux, cela ira, vous allez voir.

Il la portait presque...

La jeune fille s'assit sur le bord.

Après avoir plongé à plusieurs reprises les mains dans l'eau, elle se baigne le visage, puis,

boit plusieurs gorgées. La tête reprend sa lucidité ordinaire, mais le corps reste brisé.

Pendant ce temps, le gendarme avait rapproché le cheval, qui, laissé en liberté, brouillait la haie. On aida Séverine à monter et l'on partit au pas.

Les deux hommes eurent beau regarder de tous côtés dans la campagne, ils ne virent rien d'insolite.

La jeune fille avait réfléchi: craignant que le nom de sa sœur ne fût mêlé à une enquête, elle résolut de ne pas nommer Roche. Elle raconta son terrible émoi en omettant les phrases personnelles et donna un signalement approximatif.

— Quelque maraudeur, dit le maire, ils affluent dans nos campagnes. N'est-il pas désolant de voir nos femmes et nos filles exposées aux attentats de ces misérables?

Séverine laissa dire: cette tournure en valait une autre.

— Je ferai mon rapport au brigadier, dit le gendarme, dès demain on commencera une enquête de ce côté; on pourra s'informer dans les fermes.

— L'oiseau sera envolé.

— Les traces se retrouvent, Monsieur le

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

Suivant acte reçu par M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, le 7 mars 1890, portant cette mention : Enregistré à Montreuil-Bellay, le 12 mars 1890, folio 43, case 6. Reçu 7 fr. 50, décimes 1 fr. 88.

(Signé : PARINAUD).

M^{me} MARIE-FANNY GAUTHIER, veuve de M. BENJAMIN-CONSTANT DUGAY, ex-gérante du buffet de la gare de Montreuil-Bellay, demeurant à Montreuil-Bellay,

Et M. ALBERT-GASTON DERUESNE, gérant du buffet de Montreuil-Bellay, et M^{me} LÉONTINE HUCK, son épouse, demeurant ensemble à Montreuil-Bellay,

Ont dissous, à compter du 1^{er} mars 1890, la Société en nom collectif, formée entre eux pour l'exploitation du buffet de la gare de Montreuil-Bellay, sous la raison sociale : *Dugay-Deruesne*. M. Deruesne a été nommé liquidateur de la Société, chargé de réaliser les valeurs, toucher les créances et payer les charges de la Société.

Une expédition dudit acte de dissolution de Société a été déposée aux greffes du Tribunal de commerce de Saumur et de la justice de paix de Montreuil-Bellay, le 22 mars 1890.

Pour extrait,
Signé : HACAULT.

JOLIE PETITE MAISON À VENDRE
au Pont-Fouchar, rue des Pauvres; cave, salle à manger, cuisine, chambre à coucher, deux chambres au premier, tout compris cinq pièces; grenier carrelé, cour renfermée de murs sans aucune communauté. — Prix : quatre mille francs.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. BOUILLEAU, à la Pierre-Couverte, Bagnoux.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

En l'étude de M^e LELIÈVRE, notaire, le Lundi 14 Avril 1890, à 1 heure,

1^o D'UNE

MAISON D'HABITATION

Sise à Saumur, rue Dacier, n^o 28.

Revenu annuel : 750 francs.

Mise à prix : 8,000 francs.

Entrée en jouissance : 24 juin 1890.

2^o D'UNE

Autre Maison d'habitation

Sise à Saint-Lambert-des-Levés, au Gros-Caillou, ancienne route de Tours.

Situation agréable,

Mise à prix : 4,000 francs.

S'adresser à M. DUPONT-BERGAULT, 98, rue Saint-Nicolas, à M. MAYRER père, à Saint-Lambert, voisin, et à M^e LELIÈVRE, notaire.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

À VENDRE

A l'amiable

I
UNE MAISON

A Saumur, rue du Palais-de-Justice, n^o 6, au coin de la rue Haute-Saint-Pierre,

Avec cour, jardin, remise, écurie et dépendances diverses.

II

UNE CAVE

A Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, n^o 49.

III

UNE MAISON

A Saumur, rue Traversière, n^o 4, au coin de la rue du Temple,

Avec cour, écurie et remise.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire. (212)

UN MÉNAGE, ayant servi maison bourgeoise, demande place de cocher et cuisinière. S'adresser au bureau du journal.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Échanges et Locations de Pianos

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.

Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Baisse de prix. — Conserves de 1^{er} choix

| | | | | |
|----------------------------------|-------------|------|-----------|------|
| Petits pois..... | la boîte | 0.85 | la 1/2 | 0.45 |
| » » très fins..... | — | 1.60 | — | 0.85 |
| Haricots verts..... | — | 0.85 | — | 0.45 |
| » » très fins..... | — | 1.50 | — | 0.80 |
| Asperges entières..... | — | 1.30 | le flacon | 2.25 |
| Sardines à l'huile depuis..... | — | 0.40 | — | — |
| Thon à l'huile depuis..... | — | 0.75 | — | — |
| Homard entier..... | boîte plate | 0.80 | et | 1.25 |
| Saumon du Japon..... | la boîte | 0.90 | et | 1.40 |
| Filets de harengs à l'huile..... | — | 0.50 | et | 0.80 |

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

M^{me} CAMILLE NOEL

10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

GRAND CHOIX DE TAPISSERIES DE STYLE ET DE TRAVAUX POUR DAMES

Vente et Location de Métiers.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER -- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

| STATIONS | Mixte | | | Expr. | Omn. | | Expr. | Expr. | Omn. |
|--------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | matin | matin | soir | | matin | soir | | | |
| Paris | | | | 7 55 | 12 50 | 7 55 | 8 30 | 11 25 | |
| Chartres | 6 » | | | 9 34 | 10 5 | 2 51 | 9 43 | 10 16 | 1 23 |
| Château-du-Loir | 10 13 | | | 12 24 | 1 58 | 6 35 | 12 28 | 1 8 | 4 50 |
| Noyant-Méon | 11 20 | | | 1 7 | 3 8 | 7 40 | 1 13 | » | 5 54 |
| Liniers-Bouton | 11 29 | | | » | 3 17 | 7 49 | » | » | 6 4 |
| Vernantes | 11 43 | | | » | 3 30 | 8 » | » | » | 6 13 |
| Blou | 11 54 | | | » | 3 41 | 8 10 | » | » | 6 23 |
| Vivv | 12 2 | | | » | 3 49 | 8 17 | » | » | 6 31 |
| SAUMUR (Orl.) | | | | | | | | | |
| (arrivée) | 12 15 | | | 1 41 | 4 2 | 8 29 | 1 48 | 2 22 | 6 42 |
| (départ) | 12 23 | | | 1 47 | 4 14 | 8 34 | 1 54 | 2 28 | 6 53 |
| Nantilly (arrivée) | 12 31 | | | » | 4 22 | 8 41 | » | » | 7 |
| SAUMUR (Etat) | | | | | | | | | |
| (arrivée) | 12 41 | | | » | 4 34 | 8 51 | » | » | 7 11 |
| (départ) | | 8 31 | 10 37 | » | 4 11 | 8 30 | » | » | 6 50 |
| Nantilly (départ) | | 8 37 | 10 44 | » | 4 23 | 8 43 | » | » | 7 3 |
| Chacé-Varrains | | 8 48 | 10 52 | » | 4 29 | 8 49 | » | » | 7 9 |
| Brézé-Saint-Cyr | | 9 2 | 11 » | » | 4 37 | 8 56 | » | » | 7 17 |
| Montreuil-Bellay | | 9 19 | 11 24 | 2 18 | 4 57 | 9 11 | 2 22 | 2 59 | 7 29 |
| Thouars | | | | 11 57 | 2 45 | 5 33 | 9 37 | 2 44 | 3 28 |
| Noyant-Méon | | | | 3 58 | 4 30 | 8 42 | | 4 31 | 5 23 |
| Chartres | | | | | 6 30 | 11 52 | | 6 12 | 7 53 |
| Saintes | | | | | 9 52 | 3 34 | | 9 | 11 13 |
| Bordeaux | | | | | | | | | 4 54 |

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

| STATIONS | Mixte | | | Expr. | Omn. | | Mixte | Expr. | Expr. |
|--------------------|-------|-------|-------|-------|-------|------|-------|-------|-------|
| | matin | matin | soir | | matin | soir | | | |
| Bordeaux | | | | 5 40 | 8 20 | | | | 3 |
| Saintes | | | | 7 15 | 9 9 | | 11 39 | | 6 43 |
| Niort | | | | 9 32 | 10 55 | | 2 5 | 5 30 | 8 10 |
| Thouars | | | | 12 11 | 12 42 | 1 35 | 4 15 | 8 21 | 9 59 |
| Montreuil-Bellay | 9 35 | 6 38 | | 1 4 | 2 37 | 4 55 | 9 6 | 10 32 | 11 45 |
| Brézé-Saint-Cyr | 9 55 | 7 18 | | » | 2 50 | 5 18 | 9 41 | » | » |
| Chacé-Varrains | 10 7 | 7 27 | | » | 2 57 | 5 26 | 9 49 | » | » |
| Nantilly (arrivée) | 10 13 | 7 34 | | » | 3 2 | 5 31 | 9 55 | » | » |
| SAUMUR (Etat) | | | | | | | | | |
| (arrivée) | 10 22 | 7 45 | | Mixte | 3 13 | 5 42 | 10 3 | » | » |
| (départ) | | 7 25 | | matin | 2 52 | 5 20 | » | » | » |
| Nantilly (départ) | | 7 38 | 11 36 | » | 3 3 | 5 33 | » | » | » |
| SAUMUR (Orl.) | | | | | | | | | |
| (arrivée) | | 7 47 | 11 44 | 1 31 | 3 11 | 5 41 | | 10 59 | 11 46 |
| (départ) | | 7 57 | 11 54 | 1 36 | 3 15 | 5 45 | | 11 7 | 11 53 |
| Vivv | | 8 10 | 12 10 | » | 3 27 | 5 59 | | » | » |
| Blou | | 8 19 | 12 19 | » | 3 35 | 6 8 | | » | » |
| Vernantes | | 8 32 | 12 33 | » | 3 46 | 6 20 | | » | » |
| Liniers-Bouton | | 8 45 | 12 46 | » | 3 57 | 6 32 | | » | » |
| Noyant-Méon | | 8 59 | 1 | 2 12 | 4 9 | 6 44 | | 11 44 | 1 12 |
| Château-du-Loir | | 10 10 | 2 9 | 2 58 | 5 22 | 7 58 | | 12 26 | 1 12 |
| Chartres | | 2 47 | | 5 54 | 9 26 | 12 4 | | 3 26 | 4 05 |
| Paris | | 5 25 | | 7 30 | 11 50 | 2 27 | | 5 10 | 5 45 |

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

| STATIONS | Mixte | | | STATIONS | Mixte | Omn. | Mixte |
|-------------|-------|-------|------|-------------|-------|------|-------|
| | matin | soir | soir | | | | |
| Saumur | 7 52 | 11 21 | 4 31 | Chinon | 7 41 | 4 34 | 9 5 |
| Port-Boulet | 8 40 | 12 12 | 6 50 | Port-Boulet | 8 10 | 4 56 | 9 45 |
| Chinon | 9 4 | 12 50 | 7 14 | Saumur | 9 4 | 7 6 | 10 32 |

SAUMUR — BOURGUEIL

| STATIONS | Omn. | | | STATIONS | Omn. | Omn. |
|-------------|-------|-------|------|-------------|------|---------|
| | matin | soir | soir | | | |
| Saumur | 7 52 | 11 21 | 4 31 | Bourgueil | 7 55 | 11 50 |
| Port-Boulet | 8 44 | 1 10 | 5 10 | Port-Boulet | 8 15 | 12 3 40 |
| Bourgueil | 8 54 | 1 20 | 5 20 | Saumur | 9 4 | 12 33 |

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

| STATIONS | Mixte | | | Omn. | Mixte |
|-----------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | matin | matin | soir | | |
| Poitiers | | 6 5 | 6 55 | 12 53 | |
| Monecontour | | 7 41 | 10 48 | 2 27 | |
| Loudun | | 8 41 | 1 46 | 3 4 | |
| Montreuil (ar.) | | 9 21 | 3 24 | 4 38 | |
| (départ) | 6 53 | 9 29 | 4 25 | 5 30 | 9 30 |
| le Vaudelnay | 7 4 | 9 40 | 4 46 | 5 40 | 9 41 |
| Baugé | 7 14 | 9 50 | 5 30 | 5 19 | 9 52 |
| Doué | 7 22 | 9 57 | 6 16 | 5 26 | 10 1 |
| Martigné | 7 43 | 10 17 | 7 5 | 5 40 | 10 24 |
| Angers | 9 12 | 11 45 | 9 50 | 7 10 | |

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

| STATIONS | Omn. | | | Mixte | Marc. | Omn. |
|-----------------|-------|-------|------|-------|-------|-------|
| | matin | matin | soir | | | |
| Angers | | 4 40 | | 7 30 | 11 48 | 5 57 |
| Martigné | | 6 1 | 8 26 | 11 | 1 13 | 7 42 |
| Doué | | 6 24 | 8 57 | 11 54 | 1 37 | 8 12 |
| Baugé | | 6 30 | 9 7 | 12 16 | 1 44 | 8 21 |
| le Vaudelnay | | 6 37 | 9 16 | 12 34 | 1 1 | 8 31 |
| Montreuil (ar.) | | 6 46 | 9 26 | 12 43 | 2 1 | 8 41 |
| (départ) | | 7 36 | | 1 26 | 2 15 | 9 14 |
| Loudun | | 8 24 | | 4 14 | 3 | 10 13 |
| Monecontour | | 8 55 | | 6 8 | 3 29 | 10 48 |
| Poitiers | | 10 33 | | 10 40 | 5 | 12 16 |

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

| STATIONS | Direct | Omn. | | Expr. | Omn. | | Omn. | Omn. | Expr. |
|------------|--------|-------|-------|-------|-------|------|------|------|-------|
| | | mixte | soir | | matin | soir | | | |
| Nantes | 10 45 | | | 8 25 | 8 55 | 12 7 | 3 10 | 7 35 | |
| Angers | 2 19 | 6 30 | 10 29 | 12 | 2 57 | 5 35 | 9 35 | | |
| La Méritré | 2 52 | 7 10 | 10 54 | 12 37 | 3 42 | 6 16 | 10 1 | | |